



Vassilis Venizelos

Conseiller d'Etat

Chef du Département de la jeunesse,
de l'environnement et de la sécurité

Château cantonal
1014 Lausanne

Madame la Conseillère fédérale
Viola Amherd
Présidente de la
Confédération et cheffe du DDPS
Palais fédéral Est, Berne
gerhard.saladin@gs-vbs.admin.ch

Lausanne, le 4 juillet 2024

Introduction d'une journée d'information obligatoire pour les Suissesses - Rapport du DDPS : consultation des cantons

Madame la Présidente de la Confédération,

Par courrier du 8 avril 2024, vous nous avez invités à prendre position sur le projet de rapport du DDPS et ses recommandations. Nous vous remercions de la possibilité ainsi offerte au Canton de Vaud de s'exprimer et nous excusons pour le retard.

Mon département partage la préoccupation du Conseil fédéral de disposer d'un effectif suffisant pour l'Armée afin d'assurer la défense de notre pays, surtout au vu de l'évolution de la situation géopolitique, et également d'augmenter les effectifs de la protection civile.

Toutefois, nous nous interrogeons sur l'impact réel que la mesure aura sur les effectifs. Le rapport part de l'hypothèse que 10% des femmes effectueront ensuite le recrutement. Cependant, il n'y a aucune information sur la probabilité que cette hypothèse soit réaliste. Cet élément est essentiel pour apprécier la proportionnalité de la mesure et devrait être mieux développé. En effet, en plus de son impact sur les Suissesses, nous tenons à souligner que l'impact administratif et financier de la mesure prévue nous semble sous-évaluée. La mise en place d'infrastructures robustes pour enregistrer et superviser l'augmentation du nombre de journée d'information et de la participation, ainsi qu'à assurer le suivi de ces nouvelles participantes générera des coûts significatifs et un surcroît de travail pour l'administration cantonale sous sa forme actuelle. L'appui de la Confédération devra alors impérativement être garanti et les coûts ne devront pas être transférés aux cantons.

A notre sens, le projet de rapport devrait mentionner de façon détaillée l'étendue concrète de l'appui financier, ce financement étant indispensable à la création des postes requis et à l'extension des infrastructures nécessaires.

Le calcul total des coûts engendrés par cette modification constitutionnelle devra également tenir compte des coûts induits par le non-respect de cette nouvelle obligation, notamment le travail supplémentaire de traitement des affaires disciplinaires en raison d'absences non excusées aux journées d'information.

Sur le plan opérationnel, coordonner cette initiative avec diverses instances fédérales et cantonales nécessitera une stratégie de communication efficace envers le public. L'obligation d'assister à cette journée pourrait aussi être perçue comme intrusive ou superflue par une partie de la population, ce qui risque de susciter une résistance et des mesures de communications supplémentaires.

Quant à la qualité de l'information et de la formation proposées, il est crucial que les contenus soient adaptés et pertinents pour les besoins et/ou les attentes spécifiques des femmes dans le cadre militaire afin de leur présenter le sens et la plus-value d'un service volontaire. Cela nécessitera des ressources et une expertise qui pourraient manquer localement.

En vous remerciant une nouvelle fois pour l'opportunité de cette consultation, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente de la Confédération, l'expression de ma considération distinguée.

Le Chef du département



Vassilis Venizelos
Conseiller d'Etat

Copie :

- *SSCM*
- *OAE*
- *SG-DJES*
- *Membres de la CLSCM*